

| | | | |
|--|---|-------------------------------------|--|
|  REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions | DEFINITION DE FONCTION-TYPE | | |
| | Date d'établissement 1.7.1975 | Date de révision 1.1.1988 | Date de mise en application 1.7.1975 |
| 1. Dénomination de la fonction Chef/cheffe du vignoble de l'Etat | | Code fonction 6.32.006 | |
| 2. But de la fonction Conduire le vignoble de l'Etat; assurer la tenue de la cave; vinifier et écouler la production. Diriger et conseiller le personnel fixe et auxiliaire. Assumer le contrôle et la responsabilité du travail effectué par le personnel qui lui est attribué. | | | |
| 3. Description de la fonction Outre les activités définies dans la définition type de "vigneron/vigneronne", la fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'organisation, la planification, le contrôle, la direction et l'exécution des travaux de la vigne; - la surveillance et la direction du personnel fixe et auxiliaire; - l'amélioration et l'entretien des sols; - la plantation, la surveillance, les traitements, la vendange et les diverses opérations culturales de la vigne; - la plantation et l'exploitation de cépages expérimentaux; - le calcul des surfaces, des quantités et des doses de produits chimiques pour les traitements de la vigne; - les contrôles permanents des vignes tels que la maturation, la qualité du sol, des fumures, l'état parasitaire et sanitaire; - l'achat des machines, des outils et des produits agro-chimiques; - la tenue du stock des produits et l'entretien des machines et appareils agricoles et de vinification; - le traitement des moûts, la filtration, le transvasage, le contrôle de l'évolution et la dégustation; - le contrôle et l'engagement du personnel fixe, auxiliaire et temporaire; - la tenue à jour des registres d'exploitation. | | | |

| Critères | Formation professionnelle | Expérience professionnelle | Efforts intellectuels | Efforts physiques | Responsabilité | Classification |
|----------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Niveaux | H | D | H | B | H | Cl. max. 15 |
| Points | 30 | 13 | 42 | 8 | 50 | Total 143 |